

SEANCE ORDINAIRE

DU 11 MAI 2017

L'an deux mil dix sept, le onze mai, à 20 Heures 30, les membres du conseil municipal, sous la présidence de M. LANGLOIS Gustave, Maire, se sont réunis dans les lieux habituels de séance, sur la convocation qui leur a été adressée le 05 mai 2017 conformément aux articles L.2121-10, L.2122-8 du code général des collectivités territoriales.

Etaient présents: Ms Nathalie ALLAIRE, Jérémie BERTREL, Jean-Paul BREHIN, Christine CHAUCHIS, Céline GIRANDIER, Raphaël LAMY, Gustave LANGLOIS, Arnaud LECLERC, Emmanuel LELIEVRE, Jacqueline MARTEAU, Philippe OGER, Jean-Pierre OLIVIER, Didier PICHOT, Christophe TINNIERE.

Etaient excusés : Maxime RICHARD.

Secrétaire : M. Jean-Pierre OLIVIER

Le compte-rendu de la séance précédente est adopté à l'unanimité.

Préambule à l'ouverture de séance.

Suite aux annonces faites depuis les élections présidentielles, Nathalie ALLAIRE souhaite évoquer avec le conseil municipal la possibilité de supprimer les NAP dès la rentrée de septembre. Monsieur le Maire suggère au conseil municipal d'étudier cette possibilité pour la rentrée suivante de 2018-2019 pour diverses raisons notamment :

- Le gouvernement n'a pas encore fixé les conditions d'un retour à la semaine de 4 jours,
- Les délais sont trop courts pour une mise en place dès ce mois de septembre
- Besoin de concertation avec l'équipe enseignante et les parents d'élèves
- Organisation du personnel
- Réorganisation des modes de garde du mercredi matin

Cette année scolaire 2017-2018 permettra de connaître les directives concrètes du gouvernement et de mener une réflexion avec tous les acteurs concernés sans précipitation.

1 – COMMERCE

Monsieur Le Maire expose au conseil municipal que les exploitants du commerce souhaitent faire quelques travaux d'aménagement des locaux, notamment une terrasse en façade du bâtiment. Ils sollicitent une réduction de loyer pour amortir l'impact financier de cet aménagement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- DECIDE la réduction de loyer afin de financer les travaux d'aménagement du commerce
- PRECISE que cette réduction s'effectuera par la suppression du loyer du mois de juin 2017,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes pièces à intervenir à cet effet.

Le conseil municipal évoque également la réalisation par la municipalité d'un garage. Celui-ci leur avait été promis au moment de la signature du bail. Il serait opportun de le réaliser rapidement. Une délibération pour la signature du permis de construire est nécessaire :

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de l'Urbanisme,

CONSIDERANT le besoin de construire un garage pour le commerce situé 5 rue des Noyers,

CONSIDERANT que la surface prévue d'environ 40 m² nécessite le dépôt d'une demande de permis de construire.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- AUTORISE Monsieur le Maire à déposer une demande de permis de construire pour la réalisation d'un garage pour le commerce situé 5 rue des Noyers, et à signer toutes pièces à intervenir à cet effet.

2 – DECISION MODIFICATIVE

Le conseil municipal décide les modifications budgétaires suivantes :

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
Article	Libellé	Recettes	Dépenses
002	Excédent de fonctionnement reporté	- 12 868.49.00	
023	Virement à la section d'investissement		- 12 868.49
Total de la Décision modificative n° 1/2017		-12 868.49	-12 868.49
Pour mémoire budgets 2015		67 985.61	67 985.61
Pour mémoire décision modificative n°0/2015		0	0
Total Section de fonctionnement		55 117.12	55 117.12
SECTION D'INVESTISSEMENT			
021	Virement de la section de fonctionnement	- 12 868.49	
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	+ 12 868.49	
Total de la Décision modificative n° 1/2015		0	0
Pour mémoire budgets 2015		33 053.49	33 053.49
Pour mémoire décision modificative n°0/2015		0	0
Total Section de d'investissement		33 053.49	33 053.49

3 – SUJETS SUIVANT L'ACTUALITE EN COURS

Achat d'un défibrillateur

La demande de subvention au CNDS relative au terrain multisports pose la question de l'acquisition d'un défibrillateur.

Le SDIS a été sollicité afin de clarifier le projet :

Les défibrillateurs peuvent être DSA (Défibrillateur Semi Automatique) ou DEA (Défibrillateur entièrement automatique) Le SDIS indique que **le DEA** est le plus facile d'utilisation pour n'ayant pas de notion de secourisme, mais son coût est plus important.

En intérieur ou en extérieur ?

L'installation en extérieur est recommandée pour un accès par le plus grand nombre, et plus simple (pas besoin de trouver les clés du bâtiment ou se trouve l'appareil).

L'étude faite par le SDIS préconise de l'installer au niveau d'une porte latérale de la salle polyvalente : accès facile, proximité des structures publiques (école, église, mairie, bibliothèque, futur terrain multisports), circulation très aisée.

Par contre, l'installation en extérieur contraint d'avoir une armoire chauffée et ventilée (prise électrique).

La municipalité doit également vérifier le bon fonctionnement du matériel régulièrement : Il existe des contrats de maintenance : les batteries et les électrodes ont une durée de vie limitée.

Certaines sociétés proposent des systèmes de location entretien.

Le conseil municipal donne son accord pour l'acquisition d'un défibrillateur installé à l'extérieur de la salle polyvalente, près de la baie vitrée, à proximité du coffret forain. Des devis comparatifs sont sollicités.

Dissolution du CCAS

Le Maire rappelle au conseil municipal la décision de dissoudre le CCAS au 31 décembre 2017. Le conseil municipal donne son accord à la réalisation des opérations comptables :

1) Le transfert de l'actif du CCAS à la commune :

Conteneurs de refroidissement (portage des repas) d'un montant de 3711.50 € achetés en 2009

2) prévoir les crédits budgétaires pour reverser les excédents en fin d'année :

Au budget du CCAS

- dépense au 1068 en section d'investissement

-dépense au 678 en section de fonctionnement

Au budget principal

- recette au 1068 en section d'investissement

- recette au 7788 en section de fonctionnement.

BERGAULT

Le rendez-vous avec Olivier RICHEFOU prévu le mardi 2 mai à bien eu lieu en présence de Mrs TINNIERE, OGER, OLIVIER, BERTREL, BREHIN ainsi que de Mrs BOUVET, BOIZARD, et Mme de PONTFARCY. Dans un premier temps, il n'y a pas eu de consensus, puis lors de la demande de réalisation d'un grillage afin de protéger les propriétés riveraines, il a été proposé le versement une enveloppe à l'investisseur (Communauté de Communes) pour la réalisation des travaux, le suivi quotidien étant réalisé par la commune. Les trois autres triangles ne seront plus accessibles.

Emmanuel LELIEVRE considère que ce lieu est de gestion purement départementale, et qu'il n'est pas normal que la collectivité locale supporte cette charge.

PLUi

Monsieur le Maire indique que l'Etude du PLUi se poursuit, le projet de PADD a été discuté en conseil communautaire. Certains termes utilisés sont choquants :

- Favoriser presque exclusivement le développement de Meslay du Maine,

- Définition d'un hameau peu claire (sur quoi se base-t-on pour fixer le seuil du hameau à 10 habitations)

- développement de ZA d'un hectare sur St Denis du Maine et St Loup du Dorat Qu'en est-il des autres communes ?

- Trames vertes et bleues restent à définir.

Chacun est invité à le lire

Travaux de l'Eglise

Les travaux prévus sur le clocher sont engagés et devraient commencer rapidement.

Ecole

Un rendez-vous est prévu avec Mr MESLET, inspecteur d'académie, concernant l'évolution de l'école.

Terrain multisports : subvention au titre de la réserve parlementaire

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal l'avant- projet sommaire relatif à la création d'un terrain multisports. Celui-ci serait situé à l'arrière de la mairie, à proximité de l'école, pour une utilisation optimale, par le grand public, mais aussi par les institutrices de l'école, et les services périscolaires, lors de temps de NAP et de l'accueil périscolaire.

Le coût total de ces travaux s'élève à 65 102 € HT. Une aide financière a déjà été sollicitée auprès des organismes suivants :

- CNDP dans le cadre du plan "Héritage 2024 avec un pourcentage maximal de 50 %;

- Région des Pays de la Loire dans le cadre du Pacte régional pour la ruralité : Fonds régional de

développement des communes, à hauteur de 10 %.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de solliciter auprès du Ministère de l'Intérieur une subvention de 7831 € sur le programme 122, action 01, « Aides exceptionnelles aux collectivités territoriales » de la Mission « Relations avec les collectivités territoriales ».

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité

- Sollicite ladite subvention auprès du Ministre de l'Intérieur
- Autorise Monsieur le maire à signer toutes pièces à intervenir à cet effet.

L'ordre du jour étant épuisé, et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée.

Suivent les signatures :

NOM	SIGNATURE	NOM	SIGNATURE
ALLAIRE Nathalie		LELIEVRE Emmanuel	
BERTREL Jérémy		MARTEAU Jacqueline	
BREHIN Jean-Paul		OGER Philippe	
CHAUCHIS Christine		OLIVIER Jean Pierre	
GIRANDIER Céline		PICHOT Didier	
LAMY Raphaël		RICHARD Maxime	Excusé
LANGLOIS Gustave		TINNIERE Christophe	
LECLERC Arnaud			